ID: 041-214101362-20220301-DEL2022_18-DE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 15 février 2022.

Objet: Adoption règlement du concours « à fleur de Mer »

Présents: M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, M. Olivier BESNARD, Mme du Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Nos réfs. VIE COM DEL_2022_18 Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE

M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY

Absente excusée :

Mme Sandra LEMOINE-CABANNES

Nombre de conseillers en exercice

29 titulaires

Titulaires présents : 26

Pouvoirs: 2 Total votants: 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Christophe ELIE, secrétaire de séance.

Transmis au représentant de l'état le 01/03/2022

Vu le règlement du concours « à fleur de Mer » organisé par la commune de Mer et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission Vie Locale en date du 26 janvier 2022;

Considérant que ce concours a pour but de récompenser les actions menées par les mérois en termes de fleurissement de la ville ;

Considérant que ce concours a pour but de favoriser l'appropriation de la ville par ses habitants;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement du concours « A fleur de Mer » organisé par le commune de Mer annexé à la présente délibération et applicable à compter de l'édition 2022;



Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

ID: 041-214101362-20220301-DEL2022_18-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 25/02 Le maire

Vincent ROBIN

ID: 041-214101362-20220301-DEL2022 18-DE

Recu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



RÉGLEMENT CONCOURS A FLEUR DE MER

Un double objectif pour ce concours organisé par la Ville de Mer :

L'embellissement de la ville : favoriser les actions de fleurissement de la ville et récompenser les habitants qui y participent.

L'appropriation de la ville par ses habitants afin qu'ils puissent mieux la connaître qu'ils soient « fiers d'être Mérois ».

Le concours récompense les actions menées par tout habitant Mérois s'investissant sur un fleurissement, un aménagement, qui contribue à améliorer l'habitat, l'environnement, l'action sur les gestes écologiques, la biodiversité sur le territoire de la commune.

Article 1 : Les catégories du concours

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers mérois et les habitants des ensembles collectifs mérois, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des habitations.

Trois catégories peuvent concourir :

- 1. Jardin fleuri visible de l'extérieur
- 2. Balcon et terrasse fleuris visibles de l'extérieur
- 3. Jardin potager visible de l'extérieur

Le concours est ouvert à tous les mérois à l'exception des membres du jury. Les lauréats de chaque catégorie du concours auront la possibilité de participer l'année suivante.

Article 2 : Modalités des inscriptions

L'inscription est gratuite et obligatoire.

Les fournitures (plants, graines...) sont à la charge du candidat.

Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent :

- En complétant le bulletin d'inscription paru dans le magazine « Mer infos », et en le retournant à l'adresse ci-après : Mairie de Mer Concours « A FLEUR DE MER.». 9 rue Nationale 41500 Mer
- En récupérant à l'accueil de la Mairie de Mer, ledit bulletin d'inscription, en le complétant sur place ou en le retournant à l'adresse ci-dessus.
- En téléchargeant ledit bulletin sur le site Internet de la ville : http://www.mer41.fr

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 31 mai au soir de l'année du concours.

Les participants autorisent la commune à publier les photos des balcons, maisons de ville et jardins primés.

Article 3 : Critères de sélection

5 critères de sélection sont retenus pour la notation.

La notation de chaque inscrit se fera sur la base de 10 points maximum.

Critère 1 : contribution à la biodiversité

Critère 2 : La prise en compte d'une végétalisation durable

Critère 3 : Esthétique

Critère 4 : entretien et propreté

Critère 5 : recherche et originalité

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID: 041-214101362-20220301-DEL2022_18-DE

Les membres du jury noteront sur la base de 10 points maximum chaque inscrit.

Article 4: Jury

Le jury sera composé : d'élus Maire, Adjoints, Conseiller Municipaux, d'agents municipaux, de mérois et méroises ayant un attrait pour le jardinage, les fleurs.

Le passage du jury s'effectuera de juin à mi-juillet de l'année du concours. Chaque année, le jury tiendra compte des conditions climatiques.

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes réalisations pour une exploitation éventuelle de ses clichés (bulletin municipal, diaporama lors de la remise de récompenses...), ceci dans les meilleures conditions possibles de floraison, d'éclairage et de cadrage, de manière à faire ressortir la visibilité incontestable du fleurissement.

Le jury se réunira en septembre, pour délibérer, après avoir visité les sites inscrits.

Article 5 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un prix « Coup de Cœur du jury » pourra être alloué.

La remise des prix se fera courant octobre.

La liste des gagnants des prix sera disponible, notamment sur le site internet de la Ville de Mer après la remise des prix.

Les récompenses pourront évoluer, être modulées chaque année.

Article 6: Application du règlement

L'adhésion au présent concours entraine l'acceptation sans réserve du présent règlement de la part du candidat, ainsi que des décisions prises par les différents membres du jury.

La ville de Mer ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les récompenses devaient être, en partie ou en totalité, reportés, modifiés ou annulés.

Ledit règlement est téléchargeable sur le site internet de la Ville de Mer et en version papier sur demande à l'accueil de la Mairie de Mer.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022 Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

sto-

Bulletin d'inscription au concours jardins, balcons, telle 10:041-214101362-20220301-DEL2022_18-DE potager 2022

4 ère	Edition	2022	**	Α	FLEUR	DE MER »	•

-											
Nor	m :		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	************		•••••					
Pré	nom :	***********				•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
Adr	resse:					,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		**********			
Mai	! :						***************************************				
	esse et	lieu	ďoù			l'aménagement		de	la	rue	
Ėta	ge :	•••••			.,,,,,,,,,,,,,,			,			
Tél.	fixe :	••••••				Tél. portable	****************				
Pou	ır quelle cat	égorie co	ncourez-vo	us *							
u 1	ère catégo	rie : jardiı	n fleuri visik	ole de l'e	extérieur						
Q 2	e catégorie	: balcon	, terrasse, 1	fleuris vi	sibles de	e l'extérieur - Veuillez	préciser				
	Balcon □				Terrasse 🗆						
3	le catégorie	: jardin p	ootager								
Indi	iquez l'espri	t de la ré	alisation, le	nom d	es végét	aux, tout ce que vous	souhaitez pa	rtager	avec le	jury :	
				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,							
	ır mieux vou										
Г	utilisez-vou	a daa sissa	toe mueticus		Γ	sez-vous des plantes vi	vaces				
Г		-			_	sédez-vous un récupéra					
	pratiquez-v				pos	•					
	utilisez-vou	s un comp	oosteur		' prés	sence de nichoirs à oise	aux				
Г	présence d'	hôtel à ins	sectes								

Votre bulletin d'inscription doit être dûment complété pour participer.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de déroulement du concours et approuve le règlement.

Date et signature :

^{*} Cochez votre catégorie et remplissez tous les champs nécessaires

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

*5*40-

ID: 041-214101362-20220301-DEL2022_18-DE